

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

**INTITULE DE LA FORMATION :**

**Visioconférence : Assurance-vie, PEA, capitalisation**

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme ***action de formation***.

**OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :**

- Comprendre les caractéristiques juridiques, fiscales et patrimoniales de l'assurance-vie, du PEA et du contrat de capitalisation.
- Identifier les avantages et limites de chaque enveloppe afin de conseiller la solution la plus adaptée aux objectifs du client.
- Maîtriser les principaux cas d'utilisation en matière de constitution de patrimoine, d'optimisation fiscale et de transmission.

Partie 1 : L'assurance-vie : reine des placements ou vieille gloire ? (Les supports d'investissement - La fiscalité : le vrai avantage - La transmission : l'atout majeur - L'avance : le crédit que personne n'utilise - Les limites et idées reçues).

Partie 2 : le PEA l'arme fiscale sous-estimée (Fonctionnement et rappel du cadre - La fiscalité du PEA - Illustration PEA vs compte titres - Les faiblesses).

Partie 3 : Le contrat de capitalisation (Spécificités vs assurance vie - Intérêt en gestion de patrimoine - Illustration).

**Format :** Formation à distance ZOOM

**Horaires et durée :** 11:30 - 12:30 - - soit 1,00 heures

**Supports & Modalités pédagogiques :**

Analyse des caractéristiques, avantages, limites et cas pratiques d'utilisation de l'assurance-vie, du PEA et du contrat de capitalisation afin d'identifier les situations dans lesquelles ces enveloppes demeurent des outils patrimoniaux performants. Aucun prérequis.



### **Moyens matériel et environnement de la formation :**

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM.

Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro.

Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir.

La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques.

Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

### **◆ Assistance technique**

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

### **◆ Assistance pédagogique**

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

### **◆ Suivi et évaluation**

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.